



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt quatre juin 2022, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 24 juin 2022
Présents : 13
Votants : 25

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints
Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Agnès DESCOUX a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Sandrine MARTINS a donné pouvoir à	Claude SCHAEFFER
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BÉDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Brigitte FOULON a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Ngo Loi TRAN a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mildred PUISSANT a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle JODIN, William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-29 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Démocratie locale, Vie des quartiers, Actions intergénérationnelles et solidarités, Affaires scolaires et Péri-scolaires, Petite enfance en date du 22 juin 2022,

CONSIDERANT que le règlement intérieur nécessitait une mise à jour et des précisions pour les familles,

Entendu l'exposé de Mme DESCOUX, Adjointe au Maire, déléguée Démocratie locale, Vie des quartiers, Actions intergénérationnelles et solidarités, Affaires scolaires et Péri-scolaires, Petite enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour et 6 abstentions (M. GUISE, Mme BOUARFE, M. BÉDU, M. SCHMITT, Mme BEELS et M. LONGEQUEUE),

APPROUVE le règlement intérieur de l'accueil de loisirs, périscolaire et extrascolaire joint à la présente délibération, applicable à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 30 juin 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire

Arnaud BRUNET